

## **PROCES VERBAL**

### **Groupe cible du CCREOS**

### **Révision du plan de reconstitution du cabillaud**

### **The Coach House, Château de Dublin**

**Jeudi le 27 octobre 2011**

**15h00-17h30**

Président de séance: Sean O Donoghue

Rapporteur: Caroline Gamblin

#### **1. Accueil**

- Ouverture par le Président:

Le président du groupe de discussion, Sean O Donoghue, a accueilli tous les participants à la réunion. La liste complète des participants et des organisations représentées peut être consultée à l'annexe 1.

Le président a rappelé qu'il s'agissait d'un groupe de travail cible et qu'habituellement la participation est limitée à une dizaine de membres pour faciliter les débats.

Une première réunion de ce focus group avait été organisée au mois de mai 2011 et a permis la rédaction d'un document de position du CCR EOS présenté lors de la réunion conjointe CIEM-CSTEP sur l'évaluation du plan cabillaud.

- Ordre du jour:

L'ordre du jour a été adopté sans modification ou addition.

- Procès verbal de la réunion antérieure (Dublin, 30 mai 2011) :

Le procès verbal a été adopté sans commentaires.

## 2. Mise à jour sur la procédure d'évaluation du règlement (CE) n°1342/2008

Le CSTEP et le CIEM ont réalisé l'évaluation du plan cabillaud dont le rapport final est disponible<sup>1</sup>.

La Commission Européenne a organisé le vendredi 7 octobre un séminaire pour faire le bilan, avec des représentants des CCR mer du Nord et Eaux Occidentales Nord, sur cette évaluation.

La prochaine échéance est une réunion du CSTEP/CIEM (« *scoping meeting* ») du 28 novembre au 2 décembre<sup>2</sup>. La Commission Européenne (CE) vient d'en définir les termes de référence. Une révision du plan prendra du temps et est peu probable d'ici l'horizon 2014.

Norman Graham du CSTEP a fait une présentation des conclusions de l'évaluation effectuée conformément à l'article 34 du règlement (CE) n°1342/2008. Il a repris et mis à jour la présentation réalisée le 7 octobre par John Simmonds, Président de l'EWG du CSTEP, lors du séminaire de la Commission à Bruxelles<sup>3</sup>.

Le CSTEP a ainsi constaté que la mortalité par pêche (F) du cabillaud a diminué avant la mise en place du plan et que la diminution a été plus faible ensuite. En termes de F, les objectifs du plan n'ont pas été atteints. D'une manière générale, il est très peu probable qu'on atteigne le Fmsy d'ici 2015.

Le manque de données fait qu'il n'a pas été possible de vraiment déterminer les aspects du plan qui n'ont pas permis d'atteindre les objectifs. Il est difficile de prévoir également ce qui se passerait si le plan continue à être appliqué tel quel.

Le CSTEP considère qu'une garantie d'une meilleure efficacité d'un plan de gestion est son acceptation par la profession, condition qui n'est pas réunie en l'espèce.

Le CSTEP relève néanmoins des points positifs dans l'application du plan sur la sélectivité des engins ou l'évitement du cabillaud (utilisations intéressantes de l'article 13c), particulièrement en Mer du Nord. Mais le CSTEP considère que cela reste insuffisant et que les règles de vérification de la bonne application de ces articles sont trop compliquées et contraignantes.

Concernant l'évaluation socio économique du plan, il n'a pas été possible de déterminer l'impact du plan sur les performances économiques de la flotte due à l'absence des données.

---

<sup>1</sup> <https://stecf.jrc.ec.europa.eu/reports/management-plans> - EWG 11-07 - Evaluation of NSKTWoSIS cod

<sup>2</sup> Site web du CSTEP EWG 11-07 (en anglais): <https://stecf.jrc.ec.europa.eu/web/stecf/ewg15>

<sup>3</sup> La présentation du Dr. Graham est disponible pour consultation sur le site web du CCR EOS: [http://www.nwwrac.org/Meetings/Meetings\\_ENG/Navigation.php?id=522&language=Francais](http://www.nwwrac.org/Meetings/Meetings_ENG/Navigation.php?id=522&language=Francais)

Le CSTEP a indiqué dans son rapport qu'une documentation complète des captures totales (c'est à dire pas uniquement les débarquements mais aussi rejets) serait intéressante.

Il serait intéressant également de considérer l'utilisation de quotas de capture (débarquement et rejets) et également de réfléchir à de nouvelles règles de calcul du TAC (ne dépendant pas d'estimations annuelles de F et également pour les stocks pour lesquels il n'y a pas d'évaluation quantitative du stock (Ouest Ecosse, mer d'Irlande)).

Suite à cette présentation, la Commission a présenté son point de vue. Les possibilités pour le devenir du plan cabillaud sont une option minimale de maintien de l'existant et une option maximale de modifier l'approche pour faire de ce plan un outil de gestion multi espèces. La CE a ainsi demandé au CSTEP de réfléchir à l'évaluation des différentes options résultant du exercice d'étude (« *scoping* ») accompli.

Les membres du CCR EOS ont interrogé la CE sur la possibilité de mettre en place des mesures transitoires modificatives, en particulier, concernant le régime d'effort. La Commission a répondu qu'elle ne peut pas décider sur la suspension de l'implémentation du plan en vigueur. Seulement le Parlement Européen et le Conseil des Ministres peuvent prendre une décision sur l'amendement ou l'abrogation de tel acte législatif. La Commission a noté que le plan offrait la possibilité d'obtenir des exemptions au régime d'effort, lorsque les captures de cabillaud sont inférieures à 1,5%. La CE a indiqué également qu'il n'était pas possible d'utiliser la disposition sur les mesures d'urgence, qui n'est utilisable qu'en cas de menace grave et justifiée sur l'état de conservation du stock.

Pour les membres du CCR EOS, les circonstances sont assez inhabituelles considérant qu'avant la mise en place de la codécision il aurait été possible d'avoir rapidement un projet modificatif du plan. Il devrait y avoir une possibilité législative d'ici 2014, au regard des conclusions de l'évaluation du CSTEP, de modifier certaines dispositions du plan. La priorité est de pouvoir éviter les réductions programmées de l'effort de pêche qui mettent en péril l'activité des professionnels.

La Commission a indiqué qu'elle considère que il n'a pas eu une réduction de l'effort de pêche qui permet l'accomplissement des objectifs du plan. Selon elle, l'effort de pêche, comme montré par le rapport du CSTEP, n'est pas contraignant en raison d'une variété d'interprétation et d'application de l'article 13 par les Etats membres. Elle entend bien les déclarations des professionnels sur l'impact économique des réductions de l'effort de pêche mais cet impact économique n'a pas été clairement identifié et les chiffres totales sont compensés par le changements sur les patrons d'exploitation et des activités de pêche. Les graphiques de l'effort de pêche compilés par le CSTEP donnent niveaux d'effort totales et sont incohérent avec les réductions évoquées par les professionnels au sujet de leurs flottilles. Elle a indiqué que plus de sélectivité pourrait être une solution partielle pour les navires rencontrant des difficultés à cause des réductions d'effort du plan.

Les membres du CCR EOS regrettent qu'il y ait un fossé entre la vision de la CE du CCR EOS. Ils ont souligné le consensus actuel sur le fait que le plan ne permet pas d'atteindre les objectifs fixés. Ils ont rappelé que le rapport du CSTEP conclut qu'il n'y a pas de relation de proportionnalité 1:1 entre l'effort et la mortalité par pêche. De plus, il existe des exemples de flottille pêchant très peu le cabillaud tel que la pêche à la baudroie ou au lieu noir qui sont impactées par le plan.

Ils ont rappelé que le système de grille sélective ne pouvait pas être une solution pour tout le monde et qu'une approche régionalisée et par flottille est nécessaire. Il pourrait être intéressant de faire une liste des difficultés qu'impliquera le maintien des dispositions actuelles du plan s'il continue d'être appliqué à l'identique en attendant sa révision.

Les membres du CCR EOS ont indiqué qu'il serait difficile de rapporter la position de la CE aux pêcheurs sur le terrain.

Pour la zone Ouest Ecosse, le Président a rappelé qu'il ne fallait pas oublier qu'il y avait une importante cause de mortalité naturelle et que, même si on appliquait toutes les mesures techniques possibles pour ne pas pêcher le cabillaud, il n'y aurait pas de garantie que la mortalité totale diminue.

La CE a renforcé son argument de que l'objectif n'était pas de passer autant de temps sur ces discussions de mesures intermédiaires et qu'il fallait se pencher sur la révision du plan cabillaud à plus long terme.

La représentante de WWF a fait un résumé rapide des conclusions de la réunion du 7 octobre soulignant que tous les participants (scientifiques, représentants des pêcheurs et ONG) de la réunion ont convenu que le plan n'a pas accompli les objectifs prévus. L'inquiétude générale était déjà, à cette occasion, la question de savoir que faire en attendant la mise en œuvre d'un nouveau plan cabillaud comment justifier le maintien du plan actuel sans modifications d'un point de vue aussi bien environnemental et qu'économique.

Le CSTEP a présenté rapidement les termes de référence pour la prochaine réunion du CSTEP/CIEM. Ces termes de référence sont très détaillés et seront circulés après la réunion par le Secrétariat, tous les membres du CCR EOS n'en ayant pas eu connaissance. La CE a demandé au CSTEP/CIEM de faire le point sur les données disponibles, les flottilles, les interactions entre espèces et de voir les options possibles de gestion pour modifier le plan en considérant ces éléments et en ayant une approche pluri-spécifiques.

Les membres du CCR EOS ont demandé s'il était possible de modifier les termes de référence. Le CSTEP a indiqué que c'était la CE qui les rédigeait et qu'il s'agissait déjà d'une version révisée. Il a été proposé que le CSTEP travaille sur des projections pour évaluer l'impact d'un maintien des réductions d'effort. Il faudrait également se pencher sur un calendrier plus réaliste que 2014-2015.

Le représentant de l'administration française a indiqué qu'il était ennuyeux que les termes de référence incluent les orientations proposées par la CE dans le cadre de la réforme sachant qu'on ne peut présager des décisions qui seront prises par le Parlement européen et le Conseil des Ministres. Les membres du CCR EOS ont indiqué également qu'il faudrait que les réflexions au sein du CSTEP permettent de nourrir les réflexions qui ont lieu au sein de la réforme et non le contraire.

### **3. Discussion ouverte : Préparation de la recommandation du CCR EOS relative à l'examen des mesures de gestion des stocks de cabillaud**

Le président du groupe de travail a regretté qu'il y ait peu de temps pour développer ce point de l'ordre du jour. Il a indiqué que la plupart des points soulevés dans le document de position du CCR EOS, daté du mois de juin 2011, était encore valable et que celui-ci pourrait servir de base de travail pour la réunion d'Edimbourg.

Il a rappelé que la situation était particulière en zone VIa où en plus du plan cabillaud, il existe des mesures de composition des captures qui introduisent une certaine incohérence. Il a rappelé la nécessité de mettre en place des mesures d'urgence pour protéger le fort recrutement d'églefin.

La CE a indiqué qu'elle avait bien noté le problème de la règle de composition des captures mais que sa révision va de paire avec la mise en place de mesures de sélectivité en particulier pour l'engin TR2 langoustine. L'augmentation de la biomasse d'églefin justifie le retrait de cette espèce de la liste pour la composition des captures (pour autoriser une pêche ciblée) mais il faut encore que le collège des commissaires accepte la mise en place de la mesure d'urgence.

### **4. Résumé des actions et conclusions :**

#### 4.1. Mesures transitoires modificatives du plan cabillaud

La majorité des discussions ont porté sur la possibilité de mettre en place des mesures intermédiaires pour modifier le plan cabillaud en attendant une possible révision. Les membres du CCR EOS se sont accordés sur la nécessité de trouver une solution en particulier pour les mesures de réduction de l'effort. Trois options à étudier ont été proposées :

- 1) Les mesures d'urgence de conservation (pour une période initiale de 6 mois et prorogeable une fois pour une période additionnelle de 6 mois);
- 2) Les mesures d'urgence législatives (il a été rappelé que cela avait été utilisé lors de la crise gasoil qui s'est passé avant la mise en place du traité de Lisbonne ; cependant, il peut avoir d'autres mesures similaires) ;
- 3) La rédaction d'une déclaration conjointe du Parlement européen et du Conseil de Ministres à l'occasion de la prochaine réunion du Conseil de Ministres de Pêche de Décembre.

#### 4.2. Réunion du CSTEP à Edinburgh (28 Novembre-2 Décembre)

Il a été décidé que les membres du CCR EOS qui assisteront à cette réunion se basent sur le précédent document de position du CCR EOS publié en Juin 2011. Il a été proposé de voir avec le CSTEP s'il était possible d'inclure certains aspects aux termes de référence tel que le problème des données économiques, le lien avec la réforme PCP ou la nécessité d'avoir un calendrier plus réaliste.



#### 4.3. Conclusions finales et clôture:

Le président du CCR EOS a regretté que les conditions de travail habituelles du groupe de travail cible n'aient pas été respectées sur le nombre de participants. Il souhaite que cela soit pris en considération lors d'une prochaine réunion du groupe de travail pour assurer l'efficacité des discussions.

Le président de séance a clôturé la réunion et a remercié les participants.

**La réunion s'est terminée à 17h45.**



## **Annexe I. Liste de participants**

### **Groupe Cible du CCREOS Examen du Plan de Reconstitution du Cabillaud**

#### **Président**

Sean O'Donoghue

#### **Rapporteur**

Caroline Gamblin

#### **Membres du Groupe Cible**

Bertie Armstrong	Daniel Lefèvre
Emiel Brouckaert	Alan McCulla
Barrie Deas	Lorcan O'Cinnéide
Luc Corbisier	Mike Park
Hugo González	Jacques Pichon
Mireille Thom	

#### **Membres du CCR EOS – Observateurs du Groupe Cible**

Jacques Bigot	Bruno Dachicourt	Jesús A. Lourido García
Richard Brouzes	John Daly	Kevin McDonnell
Kara Brydson	José Manuel Fernández Beltrán	Eibhlin O'Sullivan
Alan Coghill	Cécile Fouquet	Paul Trebilcock
Debbie Crockard	Raphaël Gallemond	John Woodlock
John Crudden	Sam Lambourn	André LeBerre
Réné-Pierre Chever		

#### **Secrétariat**

Conor Nolan      Alexandre Rodríguez      Joanna McGrath



### **Observateurs**

María Fuensanta Candela (DG MARE)  
Edward Fahy (Journalist)  
Robert Griffin (DG MARE)  
Norman Graham (STECF)  
Eamon Mangan (DPMEM - Ministère de  
Agriculture de France)  
Sabela Pérez Máiz (DG MARE)  
Pieter-Jan Schon (AFBINI/ICES)  
William Stewart (CFCA)  
Héctor Villa (MARM Espagne)